

Bulletin bimestriel n° 92
Novembre - Décembre
2004

Le SI.EN est prêt à
s'engager dans l'action
si le ministère ne prend
pas en compte
rapidement nos
revendications

Candidatures au Bureau National

Deux sièges sont à renouveler au
sein du Bureau National pour l'en-
seignement technique et profes-
sionnel : tous les syndiqués sont
appelés à voter

Le sommaire complet
est en page 3

Editorial

Croire encore au dialogue ou s'engager dans l'action ?

Comme nous l'avions imaginé, la rentrée s'est faite en demi-teintes.

Le budget 2005, qui est caractérisé par de sévères restrictions pour de nombreux personnels de l'Education nationale, ne nous a pas été totalement défavorable... mais bien des incertitudes demeurent à ce jour et toutes les mesures que nous avons demandées n'ont pas été arbitrées favorablement.

Les premiers contacts avec le nouveau directeur de la Direction de l'encadrement ont été plutôt positifs : nous avons pu lui présenter nos revendications et les mesures qui nous paraissent le plus urgentes et nous avons eu l'impression d'être compris... mais les conséquences de cette rencontre se font attendre.

Nous avons obtenu l'assurance que les critères objectifs prévalant depuis trois ans pour l'accès à la hors classe continueraient à être strictement appliqués cette année et nous nous en réjouissons... mais l'incertitude demeure sur le nombre des promotions possibles et les perspectives sont loin d'être faciles pour les années à venir.

Dans de nombreuses académies, dans de nombreux départements, la morosité règne chez les inspecteurs... mais pas le découragement !

Le ministre et ses conseillers peuvent être rassurés : les inspecteurs ne sont pas abattus, ils sont en colère. Pour l'instant celle-ci est rentrée, car nous osons toujours croire que les responsables du système éducatif auront enfin à cœur de rendre justice à notre travail et à notre loyauté. Pourtant le temps qui passe accroît notre frustration.

Le 17 novembre, jour du premier Conseil Syndical depuis notre congrès de Montpellier, si aucun signe fort n'est venu nous convaincre que nous avons raison de croire au dialogue et à la volonté du ministère de répondre à nos attentes, il est clair que le SI.EN appellera ses adhérents et ses sympathisants à exprimer par l'action le profond ressentiment de notre corps.

Espérons encore que le Ministre nous écoutera aujourd'hui... mais si tel n'était pas le cas, préparons-nous à nous faire entendre demain !

Patrick ROUMAGNAC

ATTENTION

Ce bulletin comporte pour les adhérents deux enveloppes en quatrième de couverture destinées aux votes

Procédures de vote

Tous les syndiqués sont appelés à se prononcer sur toutes les candidatures.

Attention, il n'est pas possible de retenir la liste complète car il y a cinq candidats pour deux sièges renouvelables.

Les votes devront parvenir **directement au siège du SI.EN – 23, rue Lalande – le plus tôt possible et, au plus tard, le 16 novembre 2004.**

Agenda 2004-2005

8 septembre : Conseil Supérieur de l'Education

13 septembre : audience avec M. Desneuf, directeur de l'encadrement (P. Roumagnac - F. Grosbras - A. Marie - M. Volckcrick)

22 septembre : Bureau National

22 septembre : rencontre avec les IEN et IA-IPR stagiaires à l'ESEN de Poitiers (P. Roumagnac - F. Grosbras - J. Parisel - D. Gauchon - M. Volckcrick)

12 octobre au siège du SE-UNSA : préparation du CSE (P. Roumagnac)

12 octobre : UNSA /Commission Formation professionnelle. (R. Decofour)

13 octobre au FIAP Jean Monnet : colloque "Ecole et entreprise : quels partenariats pour quels enjeux ?"

13 octobre : Rencontre Ministère de l'Education Nationale - Observatoire national de la Sécurité - Séance plénière (A. Cadez)

14 octobre : Conseil Supérieur de l'Education (P. Roumagnac - M.P. Collet)

14 octobre : DDEN et OCCE - Réunion du Jury national des "Ecoles fleuries". (Colette DURAND, IEN honoraire)

20 octobre : UNSA Education : réunion de travail sur les frais de déplacement

28 octobre au Collège de France : "Le pilotage du système éducatif : enjeux, outils et perspectives" (P. Roumagnac - A. Marie - M. Volckcrick)

3 novembre : audience avec M. Desneuf, directeur de l'encadrement

16 novembre : Bureau National

17 novembre : Conseil Syndical

9 décembre : Conseil Supérieur de l'Education

L'inspection n° 92

Directeur de la publication :

Patrick ROUMAGNAC

Maquette : **Michel VOLCKCRICK**

Commission paritaire :

3 323 D73 S ISSN : 1251-2028

Imprimerie et photocomposition : **UNSA**

Le prix du numéro est compris dans la cotisation syndicale.

Pour les personnes extérieures au secteur de syndicalisation couvert par le SI.EN, le prix du numéro est de 7,5 euros, l'abonnement annuel de 50 euros.

SI.EN - UNSA Education

23 Rue Lalande - 75014 PARIS

Tél : 01 43 22 68 19 - Fax : 01 43 22 88 92

«accompagner l'enfant, construire le citoyen»

Dans le cadre de la semaine internationale des Droits de l'Enfant (22 - 28 novembre 2004), les PEP, qui initient des milliers d'actions en direction des jeunes en difficultés, créent l'événement :

«Accompagner l'enfant, construire le citoyen»
une manifestation qui aura lieu le 19 novembre 2004 au Sénat

Quelques temps forts de la journée du 19 novembre :

- Ouverture par Joël Balavoine, président de la Fédération générale des PEP : la place de l'accompagnement de l'enfant et de sa famille dans le projet PEP.
- Interventions de Christine Castelain Meunier, chercheur au CNRS, et de Jean Epstein, psycho-sociologue.
- Présentation d'actions phare mises en place dans le réseau PEP (dont une visio- conférence en direct).

**Pour participer à cette journée, merci de contacter François Charmoille (01 43 14 83 87 ou f.charmoille@pupilles.org).
Une invitation vous sera adressée sur simple demande.**

Sommaire

Passage de relais	page 4
Audience à la Direction de l'Encadrement	page 5
Réunion du Bureau National	page 6
Missions et évaluation des inspecteurs	page 7
Rencontre avec les IEN et IA-IPR stagiaires	page 9
Les épingleés	page 10
Vie dans les académies	page 11
Tribune libre	page 12
Candidatures au Bureau National	page 15

Billet d'humeur

Danse de sioux ou parade nocturne ?

Tel un insecte inexorablement attiré par la lumière, le SNPI revient à plusieurs reprises dans son quatre pages de rentrée sur le corps unique d'inspection ou plus exactement sur les raisons qui pourraient justifier son refus de s'associer à la revendication du SI.EN d'un même traitement pour les deux corps d'inspection territoriaux.

Qui peut croire sérieusement que cette revendication essentielle, dont le SI.EN a su faire sans ambiguïté un objectif désormais incontournable, serait déraisonnable, excessive et qu'elle empêcherait toute avancée d'étape ? Sans doute pas les 40% de collègues qui sont déjà à la hors classe, pas plus que les 250 IEN qui ont bénéficié sur cinq ans d'un passage dans le corps des IA-IPR par liste d'aptitude. Pas plus que la très large majorité des autres qui savent que l'action déterminée du SI.EN a permis d'imposer des modalités qui actuellement garantissent à tous une perspective d'accès à l'échelle lettre A.

Reste il est vrai quelques collègues qui, pour des raisons de mobilité ou d'entrée tardive dans la carrière se trouvent dans une situation de blocage aussi intolérable que prévisible (1). Eux seuls pourraient tirer bénéfice d'une classe normale qui serait portée au 820, stratégie à court terme qui conduirait inexorablement beaucoup d'autres à y terminer leur carrière au moment où l'on reparle d'une évaluation qui aurait pour corollaire une gestion qualitative des carrières.

On peut s'étonner de voir ainsi une organisation syndicale prête à lâcher la proie pour l'ombre.

Cette stratégie désastreuse pourrait-elle s'expliquer par son score modeste aux dernières élections professionnelles qui la conduirait à se poser en défenseur de quelques intérêts minoritaires ?

Elle apparaît surtout conforme à la communauté d'intérêts choisie par ce syndicat tant au sein de sa fédération (qui a toujours manifesté son hostilité au rapprochement des corps d'inspection) que dans son alliance étroite avec un syndicat d'IA-IPR.

Cette situation inconfortable n'est évidemment guère favorable à l'élaboration d'une position claire. On pourrait voir dans cette argumentation laborieuse au mieux une ruse de sioux qui ne saurait tromper les collègues, au pire un écran de fumée destiné à masquer une position contraire à l'intérêt général.

Allons, camarades, il est temps de cesser ces discours de diversion stratégique et de s'engager résolument aux côtés de ceux qui œuvrent pour l'unification des corps d'inspection " seule solution conforme à l'évolution pédagogique du système clairement mise en oeuvre actuellement "...

Andromède - 23 septembre 2004

(1) La situation de ces collègues doit évidemment être prise en compte, mais sans abandonner l'objectif principal dont ils seraient évidemment les premiers à bénéficier.

Liste d'Aptitude IA-IPR 2004

Les 111 candidatures pour la liste d'aptitude IA-IPR se répartissaient ainsi :

- 73 candidatures 1er Degré dont 2 doubles candidatures (AVS + lettres ou AVS + EPS)
- 31 candidatures Enseignement Technique dont 3 doubles candidatures (AVS + STI ou AVS + Eco-Gestion ou AVS + Maths)
- 7 candidatures Insertion et Orientation.

Les 92 candidatures en AVS se répartissaient ainsi : 73 IEN 1D - 7 IEN IO - et 12 IEN ET

22 candidatures pour les différentes spécialités Enseignement Technique : 10 en STI - 7 en Eco-Gestion - 2 en Allemand - 1 en Lettres et 2 en Maths

Les IEN candidats ont bénéficié des avis suivants :

	Défavorable	Favorable	Très Favorable	sans avis
Inspection Générale	13	58	44	1
Recteur	3	42	69	2
Avis identiques	3	28	38	

Sur les 9 inscrits en liste principale (6 IEN 1D - 1 ET/STI et 2 IO) : 8 ont le double avis TF, 1 candidat avec avis TF du recteur et F de l'IG.

Les 9 collègues inscrits en liste principale ont entre 46 et 60 ans ; l'âge moyen est de 53 ans 4 mois.

Les diplômes les plus élevés sont :
 BTS : (1 candidat) - Licence (3 candidats) - Maîtrise (2 candidats) - DEA (1 candidat) - Doctorat (1 candidat).

Issus du corps des Professeurs des Ecoles, PLP et Agrégés, ils sont IEN titulaires depuis 10 ans pour le moins ancien et 20 pour le plus ancien.

Passage de relais

C'est une lourde tâche que les membres du Bureau National m'ont confiée en me désignant secrétaire général adjoint pour le premier degré. La tâche est d'autant plus lourde que je suis novice même si ma bonne connaissance du fonctionnement de l'académie de Lille devrait me permettre assez vite d'assumer cette mission au mieux .

J'apprécie depuis longtemps le travail réalisé par le Bureau National et en particulier par Patrick Roumagnac et Daniel Gauchon et je sais que nous leur devons beaucoup dans les avancées importantes que sont l'augmentation significative des passages à la hors classe avec la détermination de critères objectifs et surtout l'accès à l'indice A3 en fin de hors-classe.

Mais tout n'est pas gagné, tant s'en faut, et nous sommes loin encore de la reconnaissance d'égale dignité que constitue le corps unique des inspecteurs. Le congrès de Montpellier a réaffirmé la nécessité de cette revendication qu'il me semble fondamental de répéter au risque de lasser.

Cette reconnaissance qu'il nous faut revendiquer, nous ne l'obtiendrons pas par les seules négociations avec les représentants des ministres et les ministres eux-mêmes dont nous voyons à quel point ils savent nous faire lanterner. Je pense que, parallèlement à ce travail indispensable, il appartient à chacun de montrer sa connaissance du système éducatif et de son fonctionnement. Nous nous pensons et nous nous disons facilement experts, mais qui le sait ? N'est-il pas curieux que les médias fassent si peu appel aux inspecteurs pour commenter une réforme ou un discours de ministre ?

Mais pour que les représentants des inspecteurs puissent s'exprimer, pour que leur parole soit reconnue de tous, il est indispensable qu'elle reflète l'opinion de la majorité. Certes, nous savons bien que les débats qui traversent le système éducatif sont complexes et que les réponses sont rarement simples, mais ces débats ne peuvent que nous enrichir et nous aider dans notre travail au quotidien.

C'est dans cet esprit que je souhaite m'impliquer au sein du bureau national

et dans ma mission de secrétaire général adjoint. Comme cela a été répété lors du congrès de Montpellier, il est nécessaire que l'articulation entre le Bureau National et les académies soit plus nette et que chaque membre du Bureau National soit en relation fréquente et directe avec les représentants académiques et départementaux.

Au-delà des revendications indiciaires, indemnitaires et de conditions de travail, au-delà des inévitables conflits qui surgissent ici ou là avec nos supérieurs, il nous appartient d'apporter régulièrement et sereinement un point de vue d'expert sur les discours tenus, les projets envisagés ou les réformes en cours. Cette dimension qui a été reprécisée dans les statuts de notre syndicat doit constituer un point d'ancrage du fonctionnement de nos instances à tous les niveaux.

Le remarquable site Internet qu'a mis en place Daniel Gauchon, très régulièrement consulté par nos syndiqués et par de nombreux inspecteurs et partenaires multiples, ne doit plus être uniquement une source d'informations, aussi riches soient-elles, mais doit servir aussi de vecteur de discussion, d'échanges et d'expression d'opinions entre les acteurs de terrain que nous sommes tous. Il en est de même pour le bulletin.

C'est entre autres à cela que j'essaierai de m'employer au sein d'un travail d'équipe renforcé et avec l'aide précieuse de Daniel Gauchon que je tiens à remercier chaleureusement et que je risque fort de solliciter encore quelque temps.

Sachez en tout état de cause que j'accepterai toutes les critiques qui seront destinées à améliorer encore le site et le bulletin à la fois sur le fond mais aussi dans leur forme.

Michel Volckcrick

Appel à contribution

aux responsables académiques et départementaux, aux adhérents en activité ou retraités, en métropole, dans les départements et territoires d'Outre Mer ou à l'étranger, aux lecteurs de tous horizons

Pour alimenter le site et le bulletin, nous avons besoin d'informations et de réflexions de la part des acteurs que vous êtes tous.

Je vous propose donc de faire remonter systématiquement les dates d'audiences et de réunions locales ainsi que leurs comptes rendus. Il n'est pas nécessaire d'être long ni forcément exhaustif. Quelques lignes suffisent parfois pour rendre compte du climat qui règne.

Je souhaite par ailleurs que chacun puisse faire part de ses réflexions sur tel ou tel texte plus ou moins officiel, sur tel ou tel propos tenu par un responsable politique ou dans les médias.

Et au-delà du billet d'humeur d'Andromède ou de Diogène, il est possible d'«épingler tel recteur, tel inspecteur d'académie ou tout autre responsable auteur d'agissements ou de propos désagréables à notre rencontre. Ce bulletin en donne quelques exemples ; il ne devrait pas être bien difficile d'en trouver d'autres.

Enfin les photographies que vous pourrez nous faire parvenir ou les dessins que certains artistes parmi vous pourraient élaborer seront les bienvenus.

Sachez que je ferai le maximum pour faire paraître vos écrits à la fois sur le site et dans le bulletin.

Merci à tous.

Michel Volckcrick

13 septembre 2004 : Audience à la Direction de l'Encadrement

Compte rendu d'audience du SI.EN avec Paul DESNEUF, Directeur de l'Encadrement

M. Desneuf était accompagné de M. Dion son adjoint, de M. Secretan Inspecteur Général et de Mme Biot, chef de cabinet.

La délégation du SI.EN était conduite par Patrick Roumagnac, secrétaire général, de Francine Grosbras, secrétaire générale adjointe pour l'information et l'orientation, de Michel Volckcrick secrétaire général adjoint pour le premier degré et d'Alain Marie pour le second degré.

L'entretien qui a duré 1 H 30 s'est déroulé dans une ambiance tranquille avec un nouveau directeur, heureux d'avoir accédé à cette fonction, mais qui s'est contenté d'enregistrer les demandes sans guère s'engager dans l'immédiat.

Patrick Roumagnac a donc rappelé dans un premier temps les revendications sur lesquelles l'ancienne directrice, Marie-France Moreau s'était quasiment engagée dès le budget 2004, à savoir **l'alignement des indemnités des IEN-ET-EG et IO sur celles des IA-IPR** sachant qu'ils effectuent les mêmes tâches dans les mêmes établissements, et la transformation de 16 à 18 postes de classe normale en postes hors-classe pour rester dans le pourcentage de 40% sachant que l'on a recruté cette année plus d' IEN que précédemment.

Le Secrétaire Général a insisté sur la nécessité de voir le **travail de l'ensemble des inspecteurs fixé au niveau de l'académie qui constitue l'échelon où se définit la politique**, sans filtrage départemental et dit sa satisfaction de voir l'Inspection Générale travailler au sein de la Direction de l'Encadrement. Il s'est déclaré satisfait également du décret en cours de signature sur les missions et l'évaluation des inspecteurs dans la mesure où il concerne de la même façon les IA-IPR et les IEN.

Mais il a rappelé que notre accord sur ce point ne vaut, conformément aux motions du congrès de Montpellier, que si la classe normale se termine à l'échelle Lettre A. Il est évident qu'il **ne saurait être question en effet d'accepter d'être évalués et promus au mérite à la hors-classe dans la situation actuelle d'un indice terminal à 733.**

Et sur ce point Patrick Roumagnac a redit la lassitude des IEN de voir les promesses et les rapports se succéder depuis des années sans que les choses aient réellement évolué et sans que notre juste revendication du corps unique n'ait progressé.

Le Ministre doit percevoir le malaise grandissant des IEN et mettre en place impérativement un groupe permanent associant des membres du cabinet, les responsables de la Direction de l'Encadrement et les représentants du SI.EN, non pas pour mener une énième réflexion supplémentaire mais pour faire des propositions concrètes et déboucher sur des avancées significatives.

Actuellement nous ne parvenons pas à travailler sur les missions parce que les débats restent trop corporatistes. Il nous faut travailler sur l'articulation entre le premier et le second

degré dans les académies.

Nous sommes conscients que **la réorganisation du premier degré est indispensable et urgente et nous sommes prêts à y participer.** Mais cela ne pourra se faire que si une égale dignité est reconnue entre tous les inspecteurs.

Enfin Patrick Roumagnac a rappelé les **difficultés que nous rencontrons tous au quotidien, dans les moyens de fonctionnement et surtout dans les frais de déplacement.**

Notre inquiétude n'est pas levée avec l'application de la LOLF dont on voit déjà certains effets négatifs sur le terrain (exemple de crédits TICE attribués aux départements et « perdus dans les sables de la LOLF »).

Le Directeur de l'Encadrement a pris bonne note de toutes nos remarques. Il ne dispose d'aucun élément immédiat pour l'alignement des indemnités et pour les passages à la hors-classe. Des arbitrages devraient se réaliser le 22 septembre au ministère.

Il retient l'idée d'un groupe permanent pour lequel il nous appartiendra de ne pas nous laisser nous endormir. Il pose le problème du premier degré et de sa nécessaire réorganisation. Les enseignants n'y sont pas favorables et le mouvement de protestation qui dure depuis quatre ans est très dommageable.

L'articulation entre le premier et le second degré est indispensable au niveau académique, tout comme l'articulation entre l'enseignement général et l'enseignement technologique et professionnel.

L'organisation de la nouvelle troisième constitue à cet égard un changement prometteur d'orientation positive pour tous les élèves.

L'Inspecteur Général ayant évoqué le décret sur l'évaluation des inspecteurs, Patrick Roumagnac rappelle la nécessité de voir les Inspecteurs généraux se placer dans une situation professionnelle non hiérarchique d'analyse du travail des IEN et d'atteinte des objectifs tant nationaux qu'académiques.

Les inspecteurs généraux disposent de l'objectivité et de la distance qui leur permettent d'évaluer le travail de chacun. **Nous sommes favorables au processus d'évaluation moyennant l'accès à l'échelle Lettre A en fin de classe normale et la détermination d'outils objectifs avec un regard croisé entre l'inspecteur d'académie et l'inspecteur général.**

Le directeur de l'Encadrement nous a promis une réponse rapide sur la mise en place du groupe permanent et sur les arbitrages du 22 septembre. Nous espérons que ce premier contact débouchera sur des propositions concrètes allant au maximum de nos revendications.

Le directeur de l'Encadrement recevra à nouveau le SI.EN ce 3 novembre. Le compte rendu sera en ligne sur le site dans les 48 heures.

22 septembre 2004 : Réunion du Bureau national

1. Elections au Bureau National :

5 inspecteurs du second degré ont fait acte de candidature pour les 2 postes restant à pourvoir au bureau national.

Le matériel de vote et les professions de foi seront insérés dans le bulletin du SI.EN. L'élection se déroulera selon la procédure habituelle et le dépouillement aura lieu lors du Conseil syndical du 17 novembre.

2. Compte rendu de l'audience avec le nouveau Directeur de l'Encadrement. Paul Desneuf impulse visiblement un nouveau fonctionnement puisqu'on a maintenant un cabinet avec un directeur de cabinet. Nous savons qu'en tant que recteur il a mis en œuvre une politique académique, ce qui va plutôt dans le sens des positions du SI.EN. Mais nous avons dû constater que la concertation entre le recteur et les inspecteurs n'était pas toujours au rendez-vous. L'exemple de Lille est éclairant sur ce point. Par ailleurs il a insisté pour dire que le fonctionnement du premier degré ne convenait plus. Nous faisons nous aussi le même constat et nous sommes prêts à travailler avec les responsables du ministère pour trouver des solutions à ce qui apparaît comme une impasse très dommageable.

3. Décret sur l'évaluation des inspecteurs.

Sur le principe, nous sommes d'accord car ce texte a le mérite de placer tous les inspecteurs dans les mêmes conditions. Mais en l'état actuel des choses, c'est-à-dire avec une classe normale qui se termine à l'indice 733, il n'est pas question de revenir à un système de passage à la hors-classe au mérite. Pour l'instant et lors des prochaines CAPA et CAPN pour la hors-classe, nous continuons à prendre en compte, comme précédemment, les critères objectifs qui reposent pour l'essentiel sur l'ancienneté au 9ème échelon. L'administration centrale rappelle lorsque cela est nécessaire que les IA donnent un avis, tout comme les inspecteurs généraux et les recteurs et que c'est elle qui propose le classement. Discussion.

4. Travail en inter-syndicale :

Nous ne parvenons pas à travailler avec les autres syndicats d'inspecteurs que l'idée de corps unique hérisse très fortement. Pourtant le congrès de Montpellier a rappelé très clairement qu'il ne saurait être question de l'abandonner.

Il nous faut donc trouver des arguments, rédiger une plateforme de revendication susceptible de convenir à tous. L'échelle lettre A en fin de classe normale et l'échelle C en fin de hors-classe ne doivent pas être considérées comme des demandes utopiques. Les IA-IPR parviennent même rarement à l'échelle B du fait du faible pourcentage de passages à la hors-classe. Nous pourrions ensemble travailler à une augmentation significative de ce pourcentage.

Par contre nous sommes prêts à discuter d'un échancier pour peu que les étapes soient clairement établies et respectées.

Le corps unique suppose également une égalité de traitement des régimes indemnitaires. Dans un premier temps les IEN-ET doivent obtenir une revalorisation significative par rap-

port aux IA-IPR, mais il faudra réfléchir à un régime identique chez les IEN du premier degré.

Patrick Roumagnac va donc demander rapidement à rencontrer les autres responsables syndicaux pour voir comment nous pouvons avancer ensemble.

5. Intégration des IEN dans le corps des IA-IPR

Le plan de 5 ans qui visait à intégrer 250 IEN dans le corps des IA-IPR a été respecté, mais certains sont passés sur des postes IA-IPR, d'autres sont partis en retraite, ce qui en a faussé quelque peu la visibilité. Et ce plan qui allait bien dans le sens du corps unique a été abandonné sans que personne ne sache bien pourquoi. Certes l'obtention de l'échelle A pour la hors-classe et l'égalité indiciaire obtenue de ce fait avec les IA-IPR ont fait perdre une partie de l'intérêt de la revendication, mais l'enjeu de l'égalité de dignité reste fondamental.

6. Frais de déplacement :

Le décret et l'arrêté du 22 septembre 2000 sont des textes de la Fonction Publique qui s'appliquent à toutes les administrations. Mais chaque ministère fonctionne dans une fourchette de taux kilométriques et de frais d'hébergement. Le ministère de l'Éducation Nationale reste dans la fourchette basse. Ce n'est donc pas sur le taux qu'il nous faut travailler mais sur le volume, c'est-à-dire sur l'enveloppe globale mise à la disposition des inspecteurs. conclusion.

7. Budget 2005 :

Les arbitrages du budget 2005 vont être déterminants. Le montant octroyé pour les indemnités pourrait permettre un réel rééquilibrage. L'audience sollicitée auprès du Directeur de l'Encadrement devrait nous permettre de mesurer sa bonne volonté. Il est clair en tout cas que nous nous appuyerons sur les motions du congrès de Montpellier pour agir en cas de besoin. **Si nous n'obtenons pas un rééquilibrage des régimes indemnitaires et si le groupe permanent n'est pas rapidement mis en place, nous inviterons l'ensemble de nos collègues à un vaste plan de blocage** qui pourrait concerner entre autres :

- la carte scolaire
- la carte des formations
- les agréments
- les enquêtes

Dès à présent donc, dans la mesure où une certaine incertitude plane, **nous pouvons marquer une certaine inertie dans les demandes qui nous sont faites sur ces dossiers.**

Ne nous précipitons pas, donnons-nous la marge de manœuvre maximale. Il sera toujours possible d'accélérer les choses si tout va bien. A l'inverse il serait dommage de perdre une année en laissant filer des dossiers sensibles. L'exemple du blocage de la carte scolaire en 2001 qui a permis la signature du décret sur la hors-classe a été tout à fait éclairant. Il nous faut être particulièrement vigilants dans une période où se profilent les textes sur les lettres de mission et sur l'évaluation des inspecteurs ainsi que la mise en place de la L.O.L.F qui peuvent nous être bénéfiques mais qui peuvent aussi nous desservir si nous n'y prenons pas garde.

Projet de texte sur les missions et l'évaluation des inspecteurs

REPUBLIQUE FRANCAISE

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE

Projet d'arrêté relatif aux conditions générales d'évaluation des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux et des inspecteurs de l'éducation nationale

Le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche,

Vu le décret n° 90-675 du 18 juillet 1990 modifié portant statuts particuliers des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux et des inspecteurs de l'éducation nationale,

Vu l'avis du comité technique paritaire ministériel en date du

Arrête :

Art. 1^{er}. - Les dispositions du présent arrêté s'appliquent aux fonctionnaires titulaires appartenant aux corps des inspecteurs d'académie - inspecteurs pédagogiques régionaux et des inspecteurs de l'éducation nationale régis par le décret du 18 juillet 1990 susvisé ou détachés dans l'un de ces deux corps sauf en qualité de stagiaires.

Chapitre 1^{er} Périodicité et modalités de l'évaluation

Art. 2. - Les fonctionnaires mentionnés à l'article 1^{er} font l'objet d'une évaluation dont la périodicité ne peut être, pour chaque agent, inférieure à deux années scolaires et supérieure à quatre années scolaires.

Art. 3. - Chaque année, le supérieur hiérarchique direct, en concertation avec le doyen de l'inspection générale de l'éducation nationale, désigne les inspecteurs qui font l'objet de l'évaluation au titre de ladite année.

Art. 4. - L'évaluation est conduite par le supérieur hiérarchique direct de l'inspecteur. Elle comporte un entretien et donne lieu à un compte rendu.

Art. 5. - L'évaluation s'appuie sur une lettre de mission pluriannuelle arrêtée par le supérieur hiérarchique direct, après un entretien avec chaque inspecteur.

Elle définit des objectifs pour l'inspecteur et prévoit les activités et responsabilités qui lui sont confiées.

En académie, cette lettre de mission individuelle se fonde sur le programme de travail des inspecteurs arrêté par le recteur. Elle peut prévoir la remise par l'intéressé de rapports annuels d'activités.

Art. 6. - Les inspecteurs nouvellement nommés dans le corps et ceux qui ont changé d'affectation reçoivent leur lettre de mission dans l'année qui suit leur prise de fonction dans l'académie.

Art. 7. - Chaque inspecteur est informé par écrit, au moins trois semaines à l'avance, de la date de son entretien d'évaluation.

Art. 8. - En académie, dans les huit jours qui précèdent cet entretien, l'inspecteur adresse à son supérieur hiérarchique direct un rapport d'activités portant sur la période couverte par l'évaluation.

Le recteur est préalablement destinataire du rapport portant sur la valeur professionnelle de l'inspecteur transmis par le doyen de l'inspection générale de l'éducation nationale.

Art. 9. - L'entretien d'évaluation porte principalement sur :

- le degré de réalisation des objectifs fixés et les méthodes employées pour les atteindre ;
- la maîtrise des fonctions occupées et les qualités effectivement mises en œuvre au cours de la période évaluée ;
- les perspectives d'évolution professionnelle et les besoins de formation qui lui sont éventuellement liés.

En outre, l'entretien d'évaluation conduit à l'élaboration d'une nouvelle lettre de mission individuelle.

Art. 10. - Le supérieur hiérarchique direct de l'inspecteur rédige le compte rendu de l'entretien qui comprend une synthèse de l'évaluation. Il le communique à l'intéressé. Ce dernier atteste en avoir pris connaissance par sa signature et, le cas échéant, y porte ses observations.

Art. 11. - Le compte rendu de l'entretien d'évaluation et les pièces mentionnées à l'article 8 ci-dessus sont remis en copie à l'inspecteur et versés à son dossier administratif.

Art. 12. - Pour l'élaboration du tableau annuel d'avancement à la hors-classe, l'avis du recteur ou du supérieur hiérarchique direct s'appuie, notamment, sur l'évaluation des inspecteurs telle qu'elle est définie dans les articles ci-dessus.

Chapitre II Dispositions transitoires et finales

Art. 13. - Les fonctionnaires mentionnés à l'article 1^{er} doivent avoir reçu leur lettre de mission au plus tard pour le 31 décembre 2006.

Art. 14. - Pour la période comprise entre le 1^{er} janvier 2005 et le 31 août 2008, l'évaluation peut être conduite :

- dans les conditions définies au chapitre 1^{er} ci-dessus,
- sans lettre de mission préalable.

Dans ce dernier cas, l'évaluation comporte un entretien qui s'appuie sur le rapport d'activités établi par l'inspecteur et une appréciation de l'inspection générale de l'éducation nationale sur la valeur professionnelle de l'intéressé.

Art. 15. - Durant la période comprise entre le 1^{er} janvier 2005 et le 31 août 2008, l'élaboration du tableau annuel d'avancement à la hors-classe s'appuie sur l'évaluation telle que définie à l'article 14 ci-dessus.

Art. 16. - Le directeur chargé des personnels de l'encadrement est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel de la République française et prend effet au 1^{er} janvier 2005.

Fait à Paris, le

Le ministre de l'éducation nationale,
de l'enseignement supérieur et de la recherche

Notre position sur ce projet est claire. Nous y adhérons parce qu'il va dans le sens du corps unique des inspecteurs, à la condition que la classe normale soit revalorisée comme nous le demandons, c'est-à-dire qu'elle se termine à l'échelle A3 comme pour les IA-IPR.

Vous avez la parole mais attention aux chants des sirènes...

22 septembre 2004 : Rencontre avec les représentants du SI.EN



Ce 22 septembre une délégation du SI.EN constituée de Patrick ROUMAGNAC, secrétaire général accompagné de Francine GROSBRAS, Daniel GAUCHON et Michel VOLCKCRICK a rencontré les stagiaires de l'ESEN. Jacqueline Parisel, IEN-ET nouvelle retraitée, s'était jointe à la délégation.

Cette rencontre a été pour Patrick ROUMAGNAC l'occasion d'abord d'adresser ses plus chaleureuses félicitations aux collègues qui ont réussi le concours d'IEN ou d'IA-IPR, et de leur souhaiter la bienvenue dans le corps des inspecteurs. Il a ensuite expliqué dans les grandes lignes le rôle d'un syndicat de cadres tel que le SI.EN et les modalités de reclassement selon les catégories des uns et des autres.

Les questions sur ce dernier point ont été nombreuses et les réponses apportées, si elles n'ont pas rassuré, ont été éclairantes pour tous, ce qu'apparemment les représentants d'un syndicat concurrent n'avaient guère réussi. Jacqueline Parisel a apporté un témoignage complémentaire intéressant bien que choquant. PLP hors-classe, elle a bénéficié de l'indemnité compensatrice pour la maintenir à l'indice 782 lorsqu'elle était en activité. Partie en retraite à la classe normale des IEN, elle est reclassée dans son corps d'origine de PLP.

Si le positionnement des IEN "1er Degré" s'inscrit dans la continuité, celui relatif à nos collègues en responsabilité dite "limitée", dès leur première année d'exercice, a conduit le SIEN-UNSA à interpeller à plusieurs reprises la DE sur cette nouvelle modalité.

En effet, au regard de ces deux années de fonctionnement de ce nouveau régime, certains collègues stagiaires IEN-ET, IEN-IO et IA-IPR se sont retrouvés en situation de plein exercice et ont parfois éprouvé de grandes difficultés à gérer en parallèle le quotidien et l'alternance à la sous-direction de la formation.

Le SIEN-UNSA Education réaffirmera lors des prochaines audiences prévues avec le Ministère son soutien aux collègues stagiaires qui, forts du caractère inter-catégoriel de leur formation, s'inscrivent dans la logique du corps unique d'inspecteurs.

Nous réaffirmerons notre attachement à un traitement égalitaire du régime indemnitaire entre les collègues IEN-ET, IEN-IO et IA-IPR. Enfin, comme nous l'avons démontré lors de la CAPN du 24 juin dernier le SIEN-UNSA soutiendra la demande de mutation en fin de première année d'exercice de ceux qui n'ont pu obtenir une première affectation conforme à leurs vœux.

Nous invitons les stagiaires IEN et IA-IPR à rejoindre notre syndicat et à désigner un représentant qui pourra être un relais utile avec les membres du bureau national.



Le recteur de l'académie de Grenoble qui ignore souverainement les IEN

Certains collègues qui ont assisté aux réunions de rentrée conduites par le recteur se sont peut être émus de constater qu'on pouvait inviter avec les chefs d'établissements les IEN (CCPD, ET, IO) et n'en parler à aucun moment dans les deux heures que duraient ces réunions. Mieux, les mots "circonscription" et "élémentaire" n'ont absolument pas été prononcés au cours de celle qui s'est tenue en SAVOIE et qui nous rassemblait avec les collègues de HAUTE SAVOIE.

Ouvrez la revue splendide qui vous a été adressée et qui s'intitule: "Guide pratique de l'Académie de Grenoble 2004 - 2005."
- cherchez-y une référence aux circonscriptions: rien !
- cherchez-y l'évocation des IEN: vous la trouverez en haut de la page 23 avec un texte écrit par un grand spécialiste capable de synthétiser en 5 lignes les rapports FERRIER et BOTTIN pour les IEN CCPD, et en à peine plus pour ce qui concerne nos collègues des autres spécialités.
- Regardez attentivement l'organigramme du système éducatif et l'organigramme du rectorat. Si vous trouvez les circonscriptions et les IEN vous avez gagné!

J.P. LAMBERT, RA de GRENOBLE

Le DSDEN de Poitiers

qui veut faire compter les élèves par les IEN

Nous avons été fortement sollicités par l'IA de ce département, qui a dit relayer des instructions ministérielles et rectorales, pour aller quérir dans les écoles les statistiques de rentrée qui n'étaient pas remontées, avec consigne d'aller jusqu'à les recopier si le directeur s'oppose à les remettre...

Outre que cette démarche court-circuite le mouvement de protestation des directeurs dans des formes peu admissibles, il nous place dans une situation délicate par rapport à eux ("bri-seurs de grève"), mais surtout le MEN fait une fois de plus des IEN son bras armé pour l'exécution ses basses-oeuvres, occultant sa responsabilité dans ce conflit.

Effectivement l'égalité de dignité avec les IA est bien loin, à moins que les IA eux-mêmes aillent quérir ces chiffres dans les écoles... Pour ma part je trouve cela lamentable, et nous ne sortirons pas grandi de cette affaire.

R. Bobichon

Le DSDEN du Pas-de-Calais

qui n'apprécie pas que les IEN soient aussi syndiqués

Je viens d'être appelé à mon domicile par l'inspecteur d'Académie qui souhaitait :

- me dire que je devais prendre rendez-vous pour un entretien en vue de mon passage éventuel à la hors-classe ;

- me reprocher des courriers que j'ai envoyés dernièrement.

Il m'a plus généralement fait grief de mes démarches précé-dentes, de courriers syndicaux sous-couvert de l'Education Nationale (?), de la forme et du contenu de mes courriers .

Il voulait me parler en toute transparence, en ne souhaitant pas confondre les deux raisons de son appel.

E. BIGOT, RD du Pas-de-Calais

Le ministre de l'Education Nationale qui connaît mal les C.L.I.S.

(classes d'intégration scolaire)

L'invité de l'émission de France Inter "le téléphone sonne" consacrée à la rentrée scolaire était bien évidemment François Fillon, ministre de l'Education Nationale.

Quelques auditeurs (et Antoine Prost qui était invité le midi) lui ont rappelé que son propos sur la remise en valeur d'exercices répétitifs, de la dictée et de la récitation, d'une part était tant soit peu dans les nouveaux programmes de l'école primaire, mais pas sous la forme caricaturale et nostalgique qu'il donnait, d'autre part ne pouvait être efficace que si ces exercices avaient du sens pour les élèves et s'ils étaient adaptés à leurs capacités. Une note est, paraît-il en cours de rédaction sur ce point - attendons.

Mais le ministre a montré, sur une question concernant les CLIS, sa méconnaissance totale de cette structure, ce qui est grave. En effet à la question d'un auditeur qui constatait que les CLIS, "classes-dortoirs", accueillait des élèves en difficulté, les gardaient pendant trois ans sans guère se préoccuper des programmes et les envoyaient ensuite au collège, c'est-à-dire au "casse-pipe", le ministre n'a rien trouvé d'autre à répondre qu'il fallait effectivement se méfier de ces expériences tentées ici ou là et qu'il était nécessaire de procéder à l'évaluation de leur efficacité.

Nos collègues AIS apprécieront...

M. Volckcrick

Quelques inspecteurs généraux indécents

Une procédure disciplinaire doit être engagée à l'encontre de deux inspecteurs généraux accusés d'avoir manipulé l'ordinateur d'une de leur collègue, présidente d'un jury de CAPES, dans l'idée de porter atteinte à sa réputation professionnelle.

L'un des deux inspecteurs généraux accédant à l'ordinateur de la victime a en effet envoyé un courriel à plusieurs membres de l'administration centrale du ministère pour dire que les sujets du capes 2004 se trouvaient sur Internet.

Cette annonce, fautive mais effectuée au nom de la présidente, a provoqué un vif émoi au sein du ministère.

Estimant être victime d'une tentative de déstabilisation, la présidente du jury a porté plainte. Une enquête a été confiée à la brigade de police spécialisée dans les fraudes aux technologies de l'information.

Les procédures se poursuivent sur le plan disciplinaire. L'inspection générale a considéré que ces comportements méritaient des sanctions.

extrait du Monde - 05.10.04

Académie de Lille

La délégation du SIEN 59 a été reçue par le nouvel inspecteur d'académie pendant plus de deux heures ce mardi 5 octobre. Une audience importante qui fut une véritable réunion de travail, constructive, intéressante, ouvrant des perspectives nouvelles : volonté d'associer réellement les IEN à la vie départementale, propositions pour le développement de la concertation, prise en compte de nos propositions...

Introduction :

Volonté de mettre en évidence les questions qui posent problème, celles qui nécessiteront des décisions rapides (notamment pour le premier conseil d'IEN, celles qui pourraient faire l'objet de réflexions entre l'IA DSDEN et nous.

L'Inspecteur d'Académie a immédiatement proposé la création d'une instance de concertation régulière avec les représentants des 3 syndicats d'IEN.

Etat des lieux, questions, problèmes

1. le fonctionnement des structures :

- rôle des IAA
- les bassins qui devraient évoluer et redonner toute sa place au premier degré.

- rapport entre IEN et services
- communication interne
- E agenda. Sa fonction. Information sur les contenus des réunions de direction

- communication externe
- BD : réflexion sur un BO D, distinct d'un magazine.
- Site Internet

2. les chantiers :

- Définition: ils devraient évoluer. L'IA DSDEN préfère la notion de mission.

- Coordination... Elle sera confiée à l'IA IPR / DRH
- L'observatoire de l'inspection sera redéfini. A ce propos, l'IA

DSDEN rappelle l'importance de l'acte d'inspection... et du nombre d'inspections par an. Cette question sera mise à l'étude : distinction rapport (à définir) et bulletin de visite, plan du rapport, système de notation...

3. les conseils d'IEN :

- lieu : problèmes de stationnement et de coût... A l'étude
- contenus: place plus importante à l'aide à la décision et à la régulation des politiques.
- l'IA DSDEN souhaite développer les échanges avec les IEN

4. Les conditions de travail :

- équipement. crédits de fonctionnement
- indemnités km
- secrétariat

Ces questions seront mises à l'étude

5. Les questions d'actualité

qui seront vues lors de l'audience que le recteur a accordé au SIEN le mercredi 13 et à laquelle participera l'IA DSDEN

- la formation continue : grande préoccupation quant à l'avenir de la FC du premier degré sur le fond
- le paiement des HS. Nécessité de faire le point.
- les rapports avec l'IUFM : les services des DEA et EMF.

Les responsabilités des IEN sont complètement ignorées. L'inspecteur d'Académie a découvert le problème, il entend s'informer et dialoguer avec l'IUFM. Les écoles d'application sont d'abord des écoles avec des élèves, pas seulement des équipes de formateurs à gérer...

L'Inspecteur d'Académie a souhaité évoquer prochainement avec nous la question de la carte scolaire, la scolarisation à deux ans, la notion de politique départementale ou académique, les méthodes pour développer le dialogue...

Pierre FRACKOWIAK

ASSEMBLEE GENERALE DU 22 SEPTEMBRE 2004

Les collègues font part de leurs inquiétudes quant au mode de fonctionnement du nouvel IA.

Le sentiment général est que derrière les annonces, les décisions sont prises sans véritable concertation.

Le conseil des IEN présenté comme lieu de débat, de consultation, est réduit à une réunion d'information.

L'IA ne nous donne pas l'impression de préparer ceux-ci et paraît découvrir les documents de travail (rapport d'inspection, grille de notation, recensement des effectifs...) au cours du conseil.

Par ailleurs nous n'apprécions pas les reproches collectifs (vous n'inspectez pas assez...):

Nous attendons que l'on recherche d'abord les causes des difficultés éventuelles, et que l'on fasse des propositions pour les dépasser.

Par contre si l'activité professionnelle d'un collègue nécessite une remise en cause, il appartient à l'IA de s'adresser directement à celui-ci en apportant des faits clairement établis et dans des circonstances dignes d'un entretien professionnel (en évitant les prises à parti entre 2 portes). Dans ce cas la présence d'un autre collègue nous semble souhaitable.

Enfin il apparaît que les propos ou réponses de l'IA ne se concrétisent pas.

Nous demanderons à ce que :

- le conseil d'IEN redevienne ce qui était annoncé, lieu de débat et d'aide à la décision de la politique départementale.
- les IEN soient réellement consultés sur les points essentiels qui concernent leur action
- les engagements soient tenus

Pour étayer nos propos

nous pourrions évoquer, entre autres,

- la suppression des postes d'EMF sur le bassin de Calais-St-Omer sans en informer les IEN ni les personnels concernés
- l'annonce des décharges des écoles à 5 classes du groupe 5 après nous avoir demandé d'organiser les services partagés
- les informations qui arrivent par la bande (le maintien de note ne gèle plus les promotions...)
- la nouvelle grille de notation qui, quoiqu'en dise l'IA, n'a jamais été discutée (reportée lors du conseil du 13 mai car l'IA ne la comprenait pas...et "balancée" le 10 juin (à Oignies) comme définitive).
- Les engagements d'informer les IEN des projets en cours (transfert des personnels au Rectorat, suppression du service des examens ?...) ou de revoir l'équipement des circonscriptions, sans qu'il y ait la moindre suite (je découvre aujourd'hui même la lettre censée nous demander de compter les effectifs qui est devenue une note d'explication pour remplir le tableau !).

- Les cartes de visite professionnelles prévues pour décembre 2004 ...que nous attendons toujours.

- Des notes qui tombent sans que l'on sache bien qui en a pris l'initiative, à quelles fins et sans évaluer les conséquences (frais de stages, rôle de l'IEN vis à vis des parents en cas d'absentéisme...)

- une carte scolaire difficilement lisible (les IEN qui sont consultés sur le papier mais à qui l'on refuse la moindre info la veille de rentrée ; des postes en plus qui ne sont pas des ouvertures (?), des effectifs définitifs à remonter alors que les élèves ne sont pas encore en classe ; des contrôles à effectuer après que les décisions soient prises...)

- des généralisations qui nous semblent aller à l'encontre du but recherché (faire remonter les rapports pour éviter une contestation qui pourrait conduire au TA alors qu'il sera impossible de donner à l'enseignant ce même rapport dans les délais prévus), généralisation à partir d'un nombre de cas que l'on refuse de nous indiquer

Décision est prise de rédiger un compte rendu de chaque conseil d'IEN, diffusé à l'ensemble des IEN et à l'IA pour garder trace des engagements et décisions.

Formation continue :

Notre position actuelle est la suivante :

Si l'action est retenue dans le plan de formation, alors les moyens sont prévus, ce qui implique les rémunérations correspondantes et la présence effective des formateurs pressentis.

Dans le cas contraire l'action ne peut avoir lieu.

E.BIGOT

«Juger n'est pas former»

réflexion sur le dossier du SNUipp-FSU

Le dossier sur l'inspection n'est pas nouveau et les remarques sont classiques qui montrent, d'après leurs représentants, qu'en fin de compte, les enseignants souhaiteraient travailler en toute liberté, sans contraintes extérieures ou dans des contraintes fixées par les pairs eux-mêmes, bref travailler sans inspecteurs. Et les réflexions, les questions posées dans le dossier du SNUipp-FSU sur l'inspection, ne visent qu'à tenter de démontrer toute son inefficacité. Les visites sont trop rares, mal préparées, trop brèves et sans impact sur les pratiques pédagogiques enseignantes. Le regard est subjectif, les conditions d'inspection sont très artificielles, elles ne modifient pas les pratiques pédagogiques et pourtant tout cela a une importance forte sur la gestion de carrière.

Dénoncer un fonctionnement est facile, plus encore si l'on ne craint pas les contradictions ou les raccourcis. Cela fait plaisir au lecteur. Mais n'est-il pas scandaleux de dire que l'inspection n'a pas d'impact sur les pratiques ? Si les conseils ne sont pas clairs, il appartient à l'enseignant de demander des précisions. Dans le cas contraire, la non-application constitue une faute qui relèverait même de la faute professionnelle. Quel ingénieur, quel agent de maîtrise accepterait qu'un ouvrier ou un vendeur ne prenne pas en compte les recommandations qui lui sont faites ?

Les propos qui suivent sont personnels mais ils renvoient à une longue habitude du métier et à une bonne connaissance de ce qui existe dans maintes circonscriptions. Tout comme il est scandaleux de dénoncer notre système éducatif (comme le font facilement les médias) en prenant pour exemples des situations particulières d'enseignants, il n'est pas sain d'amalgamer certains dysfonctionnements d'inspection pour rejeter le système en bloc. Il n'est nullement question ici de critiquer ceux qui sont au quotidien au contact des élèves et qui réalisent un travail difficile et souvent peu gratifiant. Il est simplement question de mettre un peu d'objectivité et de rééquilibrer quelque peu des relations dont le seul tort est d'être plus affectives que professionnelles.

1. La mission de contrôle.

Une des missions essentielles des inspecteurs est de contrôler que le travail réalisé en classe est conforme aux instructions officielles. Quel enseignant peut assurer qu'il les applique à la lettre ? Chacun utilise au contraire sa marge de manœuvre et d'interprétation quand ce n'est pas sa capacité d'inertie pour résister à cette application. Le discours qui consiste à dire qu'il est difficile de respecter les programmes dans la mesure où ceux-ci changent régulièrement constitue une hypocrisie destinée à ne pas bouger. Les orientations et les programmes, s'ils évoluent, sont au contraire d'une remarquable continuité. Et les seuls changements tiennent sou-

vent aux conclusions de travaux de recherche - trop rares il est vrai - qui doivent améliorer la réussite des élèves. C'est le cas par exemple dans l'apprentissage de la lecture pour lequel on sait quasiment aujourd'hui comment obtenir la réussite de tous les élèves à quelques rares exceptions près qui relèvent de la dyslexie. Et nous savons aussi travailler avec les enfants dyslexiques. C'est le cas dans la construction du nombre où l'on est parfaitement au clair sur les étapes par lesquelles passent les élèves et les obstacles qu'ils rencontrent. C'est le cas dans l'enseignement des sciences où l'on connaît les représentations des élèves face aux différents concepts. Tout cela existe dans les programmes, dans les documents d'application et dans les travaux de recherche largement diffusés. Les enseignants n'auraient plus besoin d'inspecteurs s'ils les mettaient systématiquement en œuvre seuls ou en équipe.

Il est remarquable, pour ne pas dire effarant, de constater que le problème de l'amélioration des compétences professionnelles soit aussi peu évoqué dans vos écrits alors qu'il est au cœur de l'amélioration du système éducatif. Remarquable de constater dans vos sondages qu'une grande majorité des enseignants se déclarent compétents pour enseigner le français et les mathématiques (enseigner certainement, faire apprendre à tous, pas forcément). Remarquable de voir que la difficulté relevée par les jeunes renvoie à la gestion de l'hétérogénéité de la classe, alors que cette hétérogénéité est la constante et la richesse de toute classe et que la capacité professionnelle que devrait revendiquer tout enseignant est cette gestion de classe hétérogène. Remarquable de constater que les décrets d'application de 90 sur les cycles et sur les livrets scolaires avec la suppression des notes à l'école primaire rencontrent toujours aussi peu d'échos. Remarquable enfin de constater que l'on continue de donner des devoirs aux enfants dès le cours préparatoire alors que cela est interdit depuis 1956 et que l'on sait à quel point ils sont discriminatoires.

Si la mission de contrôle n'est pas parfaitement assurée, ce n'est pas forcément le fait des inspecteurs, mais peut-être aussi celui des enseignants qui s'y entendent bien pour résister, mettant en avant les habitudes et les pressions extérieures. Et il faut souvent beaucoup de ténacité et de constance à l'inspecteur pour imposer (car il n'y a pas d'autres mots) les changements nécessaires. Il nous faut souvent plusieurs années d'efforts dans une circonscription pour passer du bulletin de notes au livret scolaire. Il faut répéter et insister beaucoup pour obtenir une continuité pédagogique entre la grande section de maternelle et le cours préparatoire qui dépasse la simple visite touristique. Il faut travailler longtemps pour que l'apprentissage de la lec-

ture se fasse un peu plus en conformité avec les textes et les documents d'application distribués par le ministère. Il nous faudra encore faire preuve de beaucoup de ténacité pour voir diminuer les fiches photocopiées qui anéantissent toute observation, toute recherche et toute manipulation dans les classes. Et rien n'est jamais acquis définitivement.

2. Les conditions d'inspection

Il n'est pas sûr que les enseignants seraient plus heureux si nous allions les voir une fois, voire deux fois par an, si nous leur demandions de faire état par écrit de leurs choix, de leurs pratiques et de leurs interrogations et si nous restions une journée entière dans leur classe pour être bien sûr de ne rien rater.

Contrairement à cette idée véhiculée, les inspecteurs chargés de circonscription connaissent parfaitement les conditions dans lesquelles les enseignants travaillent et le public qu'ils accueillent. Et il n'est pas nécessaire d'y passer tous les jours ni d'y rester très longtemps. Le style de l'école, la façon dont elle est aménagée et décorée, la façon dont la cour de l'école est aménagée, les abords, les plantations, le mobilier, les sanitaires, le matériel pédagogique présent, son état et son utilisation, le comportement des élèves dans la cour, l'ambiance qui règne même entre les enseignants, les parents, les élus, le personnel éducatif dans son ensemble, tout est indice qui s'ajoute aux enquêtes, comptes rendus et résultats divers.

Quant à l'inspection des maîtres elle-même, elle est riche de prises d'indices qui ne trompent pas sur les modèles pédagogiques utilisés, le respect des programmes, la gestion de la classe et l'efficacité. Quelques-uns pour ne pas tomber dans un excès d'exhaustivité : l'aménagement et la décoration de la classe permettent de voir si l'enseignement est frontal ou en groupes, si l'on pratique les arts plastiques ou le dessin occupationnel, si l'on exploite les sorties, si l'on met en place avec les élèves des recherches authentiques, si on lit des textes ; la simple lecture d'un règlement de classe en dit parfois bien long sur la relation maître-élèves ; l'équilibre et la place des activités dans l'emploi du temps permet de voir ce qui est privilégié et négligé ; les outils du maître, qu'ils soient sur le moyen terme ou le court terme, qu'ils soient tableaux, fiches de préparations ou photocopies d'exercices donnent très clairement tous les renseignements sur les séquences menées, celles qui renvoient aux recherches et aux observations concrètes, celles qui renvoient à du bavardage et à du remplissage de fiches ; les cahiers des élèves confirment ou infirment ces observations et donnent à voir sur le suivi, la concentration, la différenciation pédagogique, le type de prise en compte des enfants en difficulté, l'authenticité des situations de classe ; enfin l'observation des

séquences de classe donne une image supplémentaire de la pratique utilisée (inutile de faire travailler les élèves en groupes le jour de l'inspection s'ils n'en ont pas l'habitude), de l'ambiance qui règne dans la classe, de la relation de confiance ou de distance entre le maître et les élèves, les échanges entre les élèves, l'en-nui d'un certain nombre d'entre eux.

Notre expertise est fondée d'une part sur notre connaissance des programmes et des travaux de recherche, d'autre part sur notre connaissance du fonctionnement des écoles et sur les observations que nous faisons régulièrement dans les classes. Certes nous ne disons pas tout, certes nous n'écrivons pas tout, nous essayons au contraire de construire une relation professionnelle positive d'analyse de pratique et de réflexion sur les améliorations à apporter. Et s'il y a infantilisation elle est plus souvent le fait de l'enseignant qui ne pourra pas s'empêcher en fin d'entretien de demander si c'était bien ou pas que du fait de l'inspecteur.

3. La subjectivité du regard.

Qui peut prétendre à l'objectivité dans ce genre d'analyse et quelle part d'objectivité recouvre l'évaluation des élèves faite par les enseignants ? Les tentatives de certains inspecteurs qui construisent des grilles d'observation parfois très élaborées permettent-elles de rendre compte de tout ce qui se passe dans une classe, et ne risque-t-on pas au contraire d'aboutir à une " robotisation " de l'acte d'inspection ? Tous les inspecteurs n'ont pas le même regard ni les mêmes centres d'intérêt. Quoi de plus normal, et n'est-ce pas une richesse supplémentaire ? L'un est littéraire et s'intéresse davantage à la façon dont on travaille la lecture et la production écrite, un autre verra de plus près l'enseignement scientifique, un autre privilégiera la construction du langage chez les plus jeunes, ou la gestion de l'hétérogénéité de la classe ou la prise en compte de la difficulté scolaire. S'agit-il pour autant de " marottes " comme on se plaît à le laisser entendre ou plutôt de priorités que l'inspecteur se fixe dans sa politique de circonscription avec ses collaborateurs, comme une équipe d'enseignants construit son projet d'école ou un enseignant son projet de classe ? Il est clair en tout cas que les observations prennent toujours en compte les orientations nationales et qu'elles ne s'en écartent jamais.

4. La notation et la gestion de carrière.

Il appartient aux inspecteurs proposer une note qui sera arrêtée par l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux et donc de gérer la carrière des enseignants. La notation par les supérieurs hiérarchiques est une règle de la fonction publique et tous les salariés du privé sont évalués et contrôlés dans leur travail d'une façon ou d'une autre (souvent d'ailleurs avec plus

de rigueur). Les grilles de notation sont faites aujourd'hui de telle façon que la très grande majorité des enseignants évoluent de façon identique, au grand dam d'ailleurs des meilleurs qui voudraient être reconnus davantage et qui pestent lorsqu'ils se voient barrés dans leurs promotions par des collègues simplement plus âgés qu'eux, dans un système que les représentants du personnel veulent égalitaire mais qui n'est guère équitable et n'encourage pas forcément l'investissement personnel. Combien d'inspecteurs osent à l'inverse se lancer dans une procédure de baisse de note ou de sanction disciplinaire pour insuffisance sachant qu'il sera bien difficile de se faire entendre en commission paritaire, alors que les collègues de l'enseignant fautif connaissent la situation, en constatent chaque jour les dégâts et regrettent même cette absence de sanction et ce laxisme institutionnel ?

Conclusion.

Il semble difficile de concevoir un système éducatif dans lequel les acteurs n'auraient de compte à rendre à personne et en particulier à l'institution, même si les marges de manœuvre de chacun font que nous n'en sommes pas très loin. Les enseignants réclament régulièrement, par l'intermédiaire de leurs représentants, des moyens supplémentaires, jamais pourtant ils ne fixent d'objectifs de réussite en cas d'obtention de moyens. Et les écoles en REP qui disposent d'enseignants réclament régulièrement, par l'intermédiaire de leurs représentants, des moyens supplémentaires, jamais pourtant ils ne fixent d'objectifs de réussite en cas d'obtention de moyens. Et les écoles en REP qui disposent d'enseignants réclament régulièrement, par l'intermédiaire de leurs représentants, des moyens supplémentaires, jamais pourtant ils ne fixent d'objectifs de réussite en cas d'obtention de moyens.

A défaut d'inspecteurs, il faudra bien supporter un système de contrôle qui ne sera plus interne mais extérieur (élus locaux, parents voire organisme indépendant) et qui risque d'être bien plus contraignant, plus rigide et en fin de compte certainement beaucoup plus dangereux. Et il n'est pas sûr à l'inverse qu'une évaluation par des pairs soit aussi satisfaisante et aussi plaisante qu'on pourrait le laisser supposer sauf à dire en permanence que tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes et que les élèves qui ne réussissent pas n'ont qu'à s'en prendre qu'à eux-mêmes.

Plutôt donc que de faire un procès d'intention sur les inspecteurs qui n'ont guère d'autre pouvoir que celui de conviction, il serait plus judicieux de souhaiter les voir plus souvent dans les écoles et dans les classes, de réclamer des formations professionnelles plus fréquentes et plus adaptées aux enjeux pédagogiques et didactiques actuels. Il faut que les représentants du personnel cessent de postuler sur la compétence de tous et sur tout.

Il n'y a pas de honte à reconnaître la difficulté qu'il y a à apprendre à lire à tous les élèves, la difficulté à prendre en compte les représentations de chacun pour construire une authentique démarche scientifique, la difficulté à gérer l'hétérogénéité de la classe. Pas de honte parce que les travaux de recherche balbutient toujours et que nous ne sommes pas au clair sur tout.

C'est cette mise en relation entre les programmes, les recherches et la réalité de la classe que nous tentons d'améliorer et qu'il faut demander. Imaginerait-on une usine de fabrication automobile où l'on donnerait au personnel l'ensemble des instructions de montage d'un nouveau véhicule sans s'assurer que chacun dispose de tous les éléments lui permettant de participer sans erreur à la construction ?

Certes le combat est plus long et plus diffus, certes il n'est pas forcément plaisant à revendiquer, mais il a plus de chances d'aboutir. Les inspecteurs sont conscients de ces difficultés et ils ne disposent pas toujours de toutes les réponses. Mais c'est la collaboration, et pas l'opposition qui fera progresser les pratiques des enseignants et par là la réussite de nos élèves.

M. Volckcrick

Le devoir de savoir

Quelques propositions plus ou moins récentes faites par certains hauts responsables de notre système éducatif ne manquent pas de surprendre.

Une émission de France 2 du 8 septembre 2003 consacrée à l'Ecole, a en effet été l'occasion pour le ministre de la Jeunesse, de l'Education et de la Recherche de proposer d'une part le redoublement comme une réponse pertinente à la situation de certains élèves en difficulté scolaire et, d'autre part, l'accueil dans le monde de l'entreprise comme une bonne manière de remotiver certains élèves de collège pour lesquels l'enseignement général a perdu tout attrait.

De nombreuses études comparatives nous permettent de porter un jugement éclairé sur de telles propositions.

Pour le redoublement, on citera par exemple la revue de questions de Marcel CRAHAY (Peut-on lutter contre l'échec scolaire ? De Boeck, 1996) qui, après avoir analysé une dizaine d'études comparatives, cite la conclusion d'un article de référence rédigé par G.B. JACKSON dès 1975 : " Ceux qui continuent à faire doubler les élèves le font en dépit de l'accumulation de preuves issues de recherches montrant que la probabilité d'effets négatifs l'emporte largement sur les résultats positifs ". De très nombreuses études, notamment européennes (par exemple celle conduite dans le cadre du programme Eurydice et publiée en 1994) montrent en effet que le redoublement n'apporte " qu'exceptionnellement " un plus aux élèves en difficultés et qu'il est dans tous les cas " moins efficace que la simple décision de passage " (J.-J. PAUL, Le redoublement, pour ou contre ? ESF, 1996). Et ces constats sont étayés de manière magistrale par les différents auteurs : le redoublement induit la plupart du temps un sentiment d'incompétence acquise et une démission face aux tâches d'apprentissage quelque peu exigeantes qui expliquent son inefficacité.

Ainsi nous pouvons affirmer objectivement que, puisque le redoublement n'est bénéfique que de manière " exceptionnelle ", on ne doit y recourir que de manière exceptionnelle et il ne peut en aucun cas être présenté comme une réponse banale à la difficulté scolaire.

Quant au recours précoce (dès 14 ou 15

ans) à un enseignement pré-professionnel qui aurait la vertu de réconcilier les élèves en rejet scolaire avec l'école, il a fait lui aussi l'objet d'études dont on ne peut contester l'objectivité. Cet appel à un tel type d'enseignement s'appuie sur l'idée que les élèves démotivés ont besoin, d'une part, d'un enseignement qui ait recours au concret et, d'autre part, de situations d'apprentissage qui leur donnent une perspective d'insertion professionnelle raisonnablement rapide.

Une enquête conduite en janvier 2002 par la Direction de l'Evaluation et de la Prospective du ministère de la Jeunesse, de l'Education et de la Recherche auprès d'un panel d'enseignants du 2nd degré révèle que les professeurs qui constatent chez leurs élèves un " manque d'investissement ", un " manque d'intérêt pour l'enseignement " et aussi un " manque de respect vis-à-vis des adultes de l'établissement " sont significativement plus nombreux parmi les enseignants intervenant dans le " secteur industriel ", la " technologie " et, plus généralement, parmi les enseignants qui exercent en lycée professionnel !

Un tel constat n'est guère surprenant pour qui a pris connaissance des travaux de Jean-Pierre TERRAIL (De l'inégalité scolaire, La Dispute, 2001) qui démontre, en s'appuyant sur des travaux de chercheurs reconnus (Stella BARUK, Roland GOIGOUX, Agnès VAN ZANTEN, etc.), mais aussi sur des enquêtes originales, combien le recours exclusif au " concret " et donc à des démarches essentiellement inductives, freine inutilement l'accès de l'élève à la conceptualisation, seule capable de lui permettre d'accéder au " sens " et de transférer de manière efficace ses savoirs.

Plus encore, TERRAIL démontre que ce repli sur des démarches exagérément " adaptées " par rapport à la norme scolaire épuise l'envie d'apprendre de l'élève, en hypertrophiant la fonction instrumentale, sociale, " d'insertion " de l'Ecole, fonction dont l'élève ne peut évaluer l'efficacité avant longtemps (lorsqu'il accèdera effectivement à un emploi...) : au contraire, l'élève doit d'abord être introduit à la fonction culturelle et à la fonction cognitive de l'Ecole : c'est dans le plaisir de comprendre, de faire fonctionner son intelligence abstraite que se trouve la vraie motivation, celle qui est le moteur qui permet à l'élève de faire l'effort d'apprendre et de tenir bon, face à

la difficulté et même devant l'échec, et qui va bien au-delà des quelques motifs d'agir que peut représenter la perspective d'être accueilli chez un artisan réparateur de vélos ou dans une entreprise du bâtiment...

Seul peut donc répondre aux attentes des élèves un enseignement ambitieux, proposé dans le cadre d'une pédagogie intelligente, c'est-à-dire qui s'appuie à la fois sur une palette de démarches d'apprentissage adaptées aux élèves mais aussi sur une logique des domaines disciplinaires enseignés - dont le professeur doit avoir une grande maîtrise ...

Comme pour le redoublement, on déduira de ces travaux que le recours à des voies " détournées " - tel l'accueil précoce en milieu professionnel - ne peut être qu'une réponse exceptionnelle, proposée uniquement à des élèves - relativement âgés - qui auraient résisté à toutes les autres démarches, plus banales, que l'Ecole se doit de mettre d'abord en œuvre.

Et si une telle réponse devait néanmoins être proposée, elle ne devrait l'être que dans un cadre extrêmement rigoureux (notamment en limitant fortement la durée de la période d'accueil en entreprise - qui ne saurait excéder quelques mois) afin d'éviter toute tentation de filiarisation et de relégation (on pourrait s'inspirer utilement sur ce point de l'opération Démision impossible conduite dans cet esprit dans le Pas-de-Calais depuis 1992).

Qu'il s'agisse donc du redoublement ou du recours à une pédagogie du " concret ", nous disposons d'études au caractère scientifique incontestable et de recherches de référence qui doivent éclairer notre jugement et doivent nous faire rejeter ces réponses inefficaces voire dangereuses.

Comment se peut-il que nos plus hauts responsables les ignorent ? Ne devons-nous pas exiger d'eux, qu'avant qu'ils ne répondent " au devoir de proposer et de décider " que la société attend d'eux, ils aient l'humilité de mettre en œuvre, d'abord, le " devoir de savoir " que l'honnêteté intellectuelle exige d'eux ?

Jean-Jacques CARPENTIER
IEN Lens AIS

Candidatures au Bureau National

Jean-Marie CORNUEY

Notre monde se cherche... Il semble être entré dans une fuite en avant permanente où la violence et sa répression, l'arrogance, le mépris de l'autre, sont devenus des valeurs " sûres ", mettant sans cesse sur le devant de la scène des individus cupides, prétentieux et sans compétence particulière... un monde qui me fait penser de plus en plus à " l'île aux ânes " (donkeys Island) dans Pinocchio. Cet endroit où l'on profite de " tout " sans contrainte, sans se poser de questions... Comment en est-on arrivé à penser qu'être " heureux ", c'est voir tous ses désirs satisfaits, sans attendre. Que n'importe qui peut tout faire...

Deux sièges restent à pourvoir : Je postule pour l'un d'eux. Si je suis élu, je fais la promesse de défendre le système éducatif et de faire en sorte qu'il soit encore plus performant et encore plus efficace. La dégradation continue de nos conditions de travail, le manque de considération de notre statut font qu'il faut plus que jamais serrer les rangs et faire face.

Nous devons avoir à notre disposition les moyens humains et matériels d'accomplir nos missions. Et si nous devons être évalués, ce qui, somme toute, est normal, au moins devons-nous avoir connaissance des critères d'évaluation et des indicateurs de performances.

C'est pour défendre l'efficacité de notre service public d'éducation que je me présente aujourd'hui devant vous.

Je vous remercie par avance pour la confiance que vous voudrez bien me témoigner.

Jean-Marie CORNUEY

Ginette KIRCHMEYER

Adhérente au syndicat depuis ma nomination en qualité d'IEN et syndiquée depuis mon entrée dans l'Education Nationale en 1973, je suis candidate au bureau national au titre du second degré pour défendre les intérêts de tous les inspecteurs.

Je souhaite m'engager dans une action syndicale forte visant à faire évoluer le corps d'inspection par :

- la création d'un corps unique,
- l'uniformisation des régimes indemnitaires,
- un positionnement statutaire qui définira clairement nos

missions,

- l'amélioration des conditions de travail et de la formation.

Par ailleurs, il est essentiel que les IEN ET soient force de propositions auprès du ministère afin de valoriser la voie professionnelle.

En regard de la diversité existant au sein du corps des IEN, je souhaite pouvoir m'investir dans des dossiers transversaux :

- l'ouverture européenne en lycée professionnel en prenant en compte la carte des langues
- l'enseignement professionnel adapté,
- l'orientation et l'affectation des élèves en lycée professionnel,

en associant aussi bien les IEN du 1er degré que les IEN IO.

Si vous m'accordez votre confiance, je m'engage à me rendre disponible et à m'investir loyalement dans la défense des intérêts des corps d'inspection, à œuvrer pour la mise en place d'une politique éducative favorisant l'égalité des chances de tous les élèves.

Ginette KIRCHMEYER

IEN Economie-Gestion - Académie de Strasbourg

Régis DECOFOUR

Inspecteur de l'Éducation Nationale STI promotion 1995, j'ai effectué toute ma carrière à LILLE au service l'enseignement technique professionnel.

Tout d'abord, 5 ans comme maître auxiliaire puis, reçu au concours E.N.N.A, 2 ans comme professeur de productique et 13 ans comme chef de travaux dans deux lycées professionnels purement industriels.

J'ai décidé de devenir Inspecteur de l'Éducation Nationale " Enseignement Technique ", abandonnant la carrière de chef de travaux, en faisant des sacrifices, notamment par l'éloignement et la perte de salaire.

J'ai cette année 50 ans, suis à la hors-classe depuis l'année dernière et n'ai toujours pas rattrapé le niveau de salaire que j'avais il y a dix ans.

Quand je me suis engagé dans cette profession, on nous parlait déjà du corps unique.

Certes, il y a eu des avancées non négligeables grâce au syndicat, mais il ne faut pas abandonner l'idée du corps unique.

En ce qui concerne les Inspecteurs de l'Éducation Nationale Enseignement Technique, quand je compulse le rapport Dubreuil, j'ai du mal à trouver des différences avec les Inspecteurs d'Académie - I.P.R.

Quand je me compare à mes collègues de ma tranche d'âge : P.L.P, P.L.P.H.C, proviseur, proviseur adjoint, C.F.C, chef de travaux, chef de travaux H.C, C.A.S.U, je suis déçu de mes performances salariales.

Je n'ai pas choisi cette profession pour le salaire, mais j'ai l'impression d'avoir démerité.

J'ai pris, dès mon arrivée dans le corps des Inspecteurs de l'Éducation Nationale Enseignement Technique, la responsabilité de militer et d'animer le SI.EN-Unsa auprès de mes collègues.

Je ne suis pas un contestataire professionnel, je suis plutôt d'un abord réservé, mais je pense qu'après avoir œuvré dans l'académie de LILLE je pourrai être utile au sein de notre Bureau National.

Ce qui m'intéresse dans cette fonction, c'est l'animation et la communication ; beaucoup de jeunes collègues qui entrent dans la profession pensent que seuls ils arriveront à obtenir quelques avantages. Je suis convaincu du contraire et qu'un acte collectif de mécontentement même jusqu'au bout peut être très bénéfique.

Les multiples tâches qui nous incombent font de nous des femmes et des hommes de terrain, proches des enseignants, c'est cette démarche qui est pour moi prioritaire. Je m'investirai pour être reconnu auprès de toutes les instances comme un référent donnant des avis pertinents, éclairés et s'appuyant sur son vécu.

J'attacherai beaucoup d'importance, si je suis élu, à l'amélioration des conditions de travail des inspecteurs et à la sauvegarde de l'enseignement technique professionnel.

Régis DECOFOUR
IEN STI/Académie de LILLE

Candidatures au Bureau National

Marie-José LEFEVRE

Je cherche à défendre notre système de formation public et laïque car il doit donner à chaque jeune, quelles que soient ses origines, un niveau de compétences qui lui permettra de s'insérer dans la vie professionnelle et dans la vie citoyenne.

Je crois en l'action collective, donc dans le militantisme et dans l'engagement syndical, pour faire évoluer notre institution. Il est important que le syndicat soit consulté sur les dossiers en cours (nouvelle loi d'orientation scolaire ; classe de 3ème : faire du collège un lieu de réussite pour tous ; enseignement professionnel : comment faire pour que l'enseignement professionnel soit reconnu comme une voie de réussite ? etc.) et à venir.

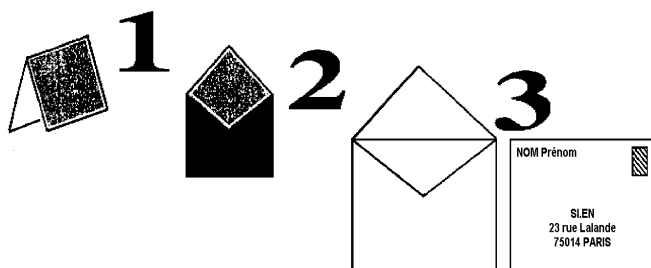
L'inspecteur, personnel d'encadrement, a un rôle essentiel dans le pilotage et l'évaluation de notre système de formation. Il est donc important que ses missions, qui s'empilent au fil du temps, soient mieux identifiées, clarifiées et reconnues.

L'action syndicale en faveur du corps unique d'inspection doit être intensifiée. Sur le terrain, des missions conjointes sont de plus en plus nombreuses (le pilotage dans les bassins d'éducation, l'évaluation d'établissements lors d'inspections coordonnées). Rien ne justifie donc la différence de traitement des deux corps d'inspection.

Le Bureau National du SI.EN-UNSA Education, syndicat représentatif de tous les inspecteurs du 1er degré, de l'enseignement général, technique et professionnel, de l'information et l'orientation, est l'instance à laquelle je propose d'apporter ma contribution et du temps pour participer aux réflexions et aux actions à mener afin de faire aboutir nos revendications syndicales.

Marie-José LEFEVRE
IEN Economie-Gestion
Académie de Paris

Elections au BN :
le bulletin de vote doit être adressé directement
au SI.EN-UNSA Education
23 Rue Lalande 75014 PARIS
avant le 15 novembre 2004



Patrick LEYNAUD

Suite à l'appel paru dans le bulletin syndical relatif à la vacance de deux sièges au Bureau National, je souhaite porter ma candidature au titre du second degré.

Cette démarche personnelle s'inscrit à la fois dans le cadre de la défense des intérêts du corps des inspecteurs de l'éducation nationale en charge de l'enseignement général et technique (statut, évolution de carrière, conditions de travail) mais également face aux incidences des enjeux actuels de la formation professionnelle : réductions régulières des moyens budgétaires, décentralisation hasardeuse, projets académiques toujours plus nombreux et urgents à traiter, réelle cohérence des politiques académiques et nationales.

Malgré ma modeste expérience professionnelle, j'ai le souhait de participer à la mise en œuvre d'une politique syndicale volontariste au profit des collègues de l'enseignement général et technique.

P. LEYNAUD
I.E.N. E.T. Eco-Gestion

Elections au Bureau national

Enseignement général,
technique et professionnel

Jean-Marie CORNUEY
Régis DECOFOUR
Ginette KIRCHMEYER
Marie-José LEFEVRE
Patrick LEYNAUD

**Attention,
la liste ne doit comporter que deux
noms pour que le vote soit valide.**